

REGLEMENT DU JEU DELPEYRAT

« Mon choix c'est Delpeyrat » avec obligation d'achat
Exclusivement dans les magasins Carrefour participants

Date de l'opération : du 02/12/2024 au 06/01/2025

Jeu disponible en France Métropolitaine, en Corse et DROM-COM, hors Monaco

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société DELPEYRAT, société par actions simplifiée au capital de 110 200 000 euros, dont le siège social est situé ZA La Teoulère BP.229 40282 ST PIERRE DU MONT CEDEX, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 645 680 026 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise dans les magasins participants en France métropolitaine, Corse et DROM-COM (hors territoire de Monaco), un jeu avec obligation d'achat intitulé « Mon choix c'est Delpeyrat » (ci-après « le Jeu ») du 02/12/2024 à 8h00 au 06/01/2025 à 23h59 (ci-après la « Durée du Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Ce Jeu est accessible via l'url suivante : www.jeufestif.delpeyrat.fr (ci-après « le Site »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (personne âgée de plus de 18 ans au 1^{er} jour du Jeu), résidant en France Métropolitaine, Corse et DROM-COM (hors territoire de Monaco), à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice (excluant également les participations avec achats provenant de la boutique employés) et des sociétés liées aux enseignes des magasins participants, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Sont concernés les produits Delpeyrat suivants, dans la limite des stocks disponibles dans les magasins participants :

GENCOD	REFERENCES FOIE GRAS MI-CUIT
3067163653396	Bloc de foie gras de canard 100% Engagé Delpeyrat - Barquette 260g
3067163657165	Bloc de foie gras de canard au Poivre de Madagascar 100% Engagé Delpeyrat - Barquette 260g
3067163653556	Foie gras de canard entier au Poivre de Madagascar 100% Engagé Delpeyrat - Lobe Etui 270g
3067163665115	Foie gras de canard entier 100% Engagé Delpeyrat - Pochon 270g
3067163653587	Foie gras de canard entier au Sel de l'île de Ré 100% Engagé Delpeyrat - Pochon 270g
3067163657202	Bloc de foie gras de canard au Poivre de Madagascar 100% Engagé Delpeyrat - Sous vide 460g
3067163653389	Bloc de foie gras de canard 100% Engagé Delpeyrat - Sous vide 460g
3067163664644	Foie gras de canard entier Delpeyrat Cœur de Gamme - Lobe Etui 150g
3067163664668	Foie gras de canard entier au Sel de l'île de Ré Delpeyrat Cœur de Gamme - Pochon 150g
3067163664682	Foie gras de canard entier au Poivre de Madagascar Delpeyrat Cœur de Gamme - Pochon 150g
3067163661742	Foie gras de canard entier à l'Armagnac Delpeyrat Cœur de Gamme - Pochon 360g
3067163657028	Foie gras de canard entier au Sel de l'île de Ré Delpeyrat Cœur de Gamme - Pochon 360g
3067163657448	Foie gras de canard entier Delpeyrat Cœur de Gamme - Lobe Etui 360g
3067163657288	Bloc de foie gras de canard avec morceaux à l'Armagnac Jour de Fêtes - Barquette 300g + Lyre
3067163665153	Bloc de foie gras de canard avec morceaux Jour de Fêtes - Barquette 300g + Lyre
3067163657325	Foie gras de canard entier au Sel de l'île de Ré Jour de Fêtes Delpeyrat - Pochon 180g
3067163662619	Bloc de foie gras de canard au poivre de Madagascar Delpeyrat Plaisir - Sous vide 360g
3067163662633	Bloc de foie gras de canard Delpeyrat Plaisir - Sous-vide 360g
3067163664743	Foie gras de canard entier Pierre Delpeyrat - Lobe Etui 220g
3067163664767	Foie gras de canard entier au Sel des Landes Pierre Delpeyrat - Pochon 220g
3067163664781	Foie gras de canard entier au poivre Pierre Delpeyrat - Pochon 220g
3067163664804	Foie gras de canard entier Chef - Pochon 180g
3067163664828	Foie gras de canard entier Chef - Bocal 180g
3067163664842	Foie gras de canard entier Chef - Barquette 180g

GENCOD	REFERENCES FOIE GRAS EPICERIE
3067163645438	Foie Gras de canard entier du sud-ouest au Poivre Fraîchement Moulu Excellence Bocal 180g

3067163645445	Foie Gras de canard Entier du sud-ouest cuit en Gelée au "Vieil Armagnac" Excellence Bocal 180g
3067163664507	Foie Gras de canard Entier du sud-ouest Gamme CHEF Bocal 180g
3067163654270	Foie Gras de canard entier du sud-ouest au Poivre fraîchement Moulu Bocal 180g
3067163654409	Foie Gras de canard entier du sud-ouest Bocal 180g
3067163653235	Bloc de Foie Gras de canard du sud-ouest boîte 160g
3067163653259	Bloc de Foie Gras de canard du sud-ouest à l'Armagnac Recette boîte 160g
3067163653242	Bloc de Foie Gras de canard origine du Sud-Ouest finement poivré Boîte 160g
3067163653266	Bloc de Foie Gras de canard du sud-ouest boîte 330g
3067163653273	Bloc de Foie Gras de canard du sud-ouest finement poivré boîte 330g
3067163653280	Bloc de Foie Gras de canard du sud-ouest à l'Armagnac boîte 330g
3067163657684	Foie Gras de Canard entier origine France finement poivré Bocal 165g Héritage
3067163658643	Foie Gras de Canard entier origine France au sel de Guérande Bocal 165g Héritage
3067163658667	Foie Gras de Canard entier origine France Bocal 165g Héritage
3067163662534	Foie Gras de canard entier origine France Delpeyrat Héritage bocal 110g
3067163657844	Bloc de Foie Gras de canard origine France Boîte 200g
3067163657882	Bloc de Foie Gras de canard à la pointe d'Armagnac origine France Boîte 200g
3067163657868	Bloc de Foie Gras de canard Finement Poivré origine France Boîte 200g
3067163657769	Foie Gras de canard entier origine France Delpeyrat 1890 bocal 280g
3067163664521	Foie Gras de canard entier origine France au Poivre Fraîchement Moulu Bocal 180g*
3067163664545	Foie Gras de canard Entier origine France à l'Armagnac millésimé Bocal 180g*

GENCOD	REFERENCES TRAITEUR DE LA MER
3067163661520	Le Saumon Fumé Delpeyrat origine Norvège 5 Tranches
3067163661544	Le Saumon Fumé Delpeyrat origine Ecosse 5 Tranches
3067163661582	Le Saumon Fumé Sauvage Delpeyrat 5 Tranches
3067163666532	Saumon Fumé Norvege 8 T mini 2x4 SECABLE
3067163666471	Saumon Fumé Ecosse 8 T mini 2x4 SECABLE
3067163666495	Saumon Fumé Islande 8 T mini 2x4 SECABLE
3067163666518	Saumon Fumé Sauvage 8 T mini 2x4 SECABLE
3067163661957	Saumon Fumé Norvege 10 T mini
3067163661971	Saumon Fumé Ecosse 10 T mini
3067163661995	Saumon Fumé Islande 10 T mini
3067163662039	Saumon Fumé Sauvage 10 T mini
3067163662305	Le Saumon Fumé Delpeyrat origine Norvège 8 Tranches mini
3067163662435	Le Saumon Fumé Delpeyrat origine Ecosse 8 tranches mini
3067163662336	Le Saumon Fumé Delpeyrat origine Islande 8 Tranches mini
3067163662374	Le Saumon Fumé Delpeyrat Sauvage 8 Tranches mini
3067163665412	Saumon mariné Gravlax aneth citron 200 g
3067163665375	Saumon mariné Façon Gravlax basilic 200 g
3067163665399	Saumon mariné Façon Gravlax épices douces 200 g
3067163662053	Saumon Fumé Norvege 12 T mini
3067163662077	Saumon Fumé Ecosse 12 T mini
3067163662091	Saumon fumé Islande 12 T mini
3067163662114	Saumon fumé Danemark 12 T mini
3067163662138	Saumon Fumé Sauvage 12 T mini
3067163662985	Pétales de Saumon fumé nature 160 G
3067163663005	Pétales de Saumon fumé aneth citron 160 G
3067163663029	Pétales de Saumon fumé sésame pavot 160 G
3067163660820	Saumon Fumé Norvège 4 Tranches 120g
3067163660844	Saumon Fumé Ecosse 4 Tranches 110g
3067163661001	Saumon Fumé Sauvage 4 Tranches 110g
3067163664071	Saumon Mariné Façon Gravlax Aneth Citron 4 Tranches 100g
3067163664095	Saumon Mariné Façon Gravlax Basilic 4 Tranches 100g

Il est rappelé que la participation est strictement nominative et que le participant ne peut en aucun cas jouer plusieurs fois notamment avec une même preuve d'achat, ou pour le compte d'autres personnes.

Pour jouer il est nécessaire d'avoir un accès Internet personnel, de disposer d'une adresse électronique et d'un numéro de téléphone valide.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte.

Enfin, la participation au Jeu implique la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, ainsi que le respect des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonnes conduites, sans que cette liste ne soit limitative) et des lois et règlements en vigueur en France. Par sa participation au Jeu, le Participant garantit également qu'il répond aux conditions d'éligibilité qui y sont décrites.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du Jeu et/ou le présent règlement.

De même, la Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé au Jeu dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification des gagnants et l'annulation de leur gain éventuel.

ARTICLE 3 : DURÉE & ANNONCE DU JEU

Le Jeu est ouvert pendant toute la Durée du Jeu dans les magasins participants.

Le Jeu est porté à la connaissance du public via des éléments publicitaires disposés dans les magasins participant au Jeu, l'encart promotionnel présent sur le prospectus des magasins participants et sur le site de la Société Organisatrice : www.delpeyrat.com

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu peut avoir lieu durant toute la Durée du Jeu sous réserve des dispositions de l'Article 8 concernant la force majeure.

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique via le réseau Internet à l'adresse www.jeufestif.delpeyrat.fr.

Pour participer, le participant doit :

1. Acheter un (1) produit porteur de l'opération dans un magasin participant pendant la durée du Jeu;
2. Se rendre sur le site www.jeufestif.delpeyrat.fr. également pendant la durée du Jeu, muni de son justificatif d'achat justifiant de l'achat d'un produit de la gamme Delpeyrat;
3. Compléter le formulaire de participation en ligne en remplissant les champs obligatoires ;
4. Télécharger une photo du justificatif d'achat en entourant impérativement la date et le nom du produit ;
5. Prendre connaissance du Règlement et l'accepter ;
6. Cliquer sur « Je valide ma participation ».

Le fait de ne pas remplir ou de ne pas accepter les conditions ci-dessus est un motif d'annulation par la Société Organisatrice de la participation et, le cas échéant, du gain remporté.

De même, toute participation avec des informations manquantes, fausses ou incomplètes ne sera pas prise en compte.

Les participants au Jeu peuvent jouer et télécharger autant de tickets de caisse uniques qu'ils achètent de produits (selon les conditions du présent Règlement) et de ce fait, en validant leur formulaire d'inscription, avoir autant de possibilités de gains que de tickets de caisse uniques téléchargés sur la page du Site du Jeu, si la participation a correctement été validée. Autrement dit, il est possible de jouer plusieurs fois durant la Durée du Jeu, mais pas avec la même preuve d'achat.

Il est précisé à toutes fins utiles que l'achat d'un produit porteur de l'opération postérieurement à la participation sur le Site ne permet pas de participer au Jeu.

ARTICLE 5 : DESCRIPTION ET REMISE DES DOTATIONS

5.1 Description

Sont à gagner, au total, pendant la Durée du Jeu, les dotations suivantes :

- Lot 1 : Un (1) séjour à Toulouse comprenant un diner dans le restaurant gastronomique du chef Michel Sarran.
Le lot comprend :
 - Les frais de transport remboursés à hauteur de 300€ sur justificatifs (billets de train, péage, carburant...)
 - 3 nuits en hôtel 4* (base chambre double) à Toulouse
 - Les petits déjeuners
 - Un menu « surprise » au célèbre restaurant MICHEL SARRAN
- Lot 2 : Deux cent vingt (220) cartes cadeaux Carrefour dématérialisées d'une valeur unitaire de deux cents (200) euros TTC.

Ces cartes cadeaux Carrefour (version digitale) sont valables pendant un (1) an à partir de la date d'activation, jusqu'à épuisement total du solde. Elles sont utilisables sur tous les rayons (hors carburant) dans plus de 2 900 magasins participants Carrefour et de nombreux magasins de proximité sous enseigne du Groupe Carrefour en France Métropolitaine, ainsi que chez Carrefour Spectacles et Carrefour Voyages. Voir modalités complètes sur le site www.cartecadeau.carrefour.fr/page/29/comment-ca-marche.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature des dotations ou de proposer des biens de même valeur.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

5.2 Remise des dotations

Les deux cent vingt (220) lots seront attribués par un système d'instantanés gagnants comme précisé à l'article 6 ci-après.

Le séjour à Toulouse sera gagné en tirage au sort.

Les gagnants recevront un premier e-mail de confirmation de participation à l'adresse email indiquée lors de leur participation. A l'issue de ce mail, et après vérification de la preuve d'achat, les gagnants recevront un deuxième email, sous 2 jours ouvrés, confirmant ou refusant le gain.

Les gagnants sont invités à vérifier que les emails envoyés par la Société Organisatrice ne soient pas arrivés dans leurs messages indésirables ou spams.

Le gagnant recevra sa e-carte cadeau Carrefour à l'adresse email indiquée lors de sa participation, dans un délai allant jusqu'à 6 à 8 semaines maximum après la fin du Jeu.

Les perdants seront informés directement sur le site après leur participation.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées dans le formulaire, ou s'il ne s'est pas conformé au présent règlement.

5.3 Utilisation des lots

À toutes fins utiles, il est précisé qu'en cas d'impossibilité de contacter le gagnant, la Société Organisatrice se réserve le droit d'attribuer la dotation correspondante à un autre participant. Les dotations qui, pour quelque raison que ce soit, n'auraient pu être attribuées, resteront la propriété exclusive de la Société Organisatrice qui pourra en disposer librement.

Tel sera notamment le cas dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou une partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve à tout moment le droit de remplacer un lot proposé par un lot d'une valeur équivalente. Aucune contestation ni réclamation concernant les lots intervenant après la clôture du Jeu ne pourra être admise.

ARTICLE 6 : MODE DE DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les deux lots seront mis en jeu par Instants Gagnants ouverts. Un instant gagnant est défini par une date, heure, minute, seconde précise. Ainsi, à un moment précis une dotation est mise en jeu.

Seront programmés 220 Instants Gagnants sur la Durée du Jeu. Les instants gagnants sont prédéterminés de façon aléatoire pour toute la Durée du Jeu et sont déposés chez l'huissier dépositaire du présent Règlement.

Les instants gagnants sont des instants gagnants dits « ouverts » : la dotation reste en jeu à partir du moment où elle est mise en ligne et jusqu'à ce qu'un participant la remporte.

Ainsi, si un des participants joue au même moment que l'un des instants gagnants, il gagne la dotation ; si aucun participant ne joue lors de cet instant gagnant, le premier participant qui joue après l'instant gagnant gagne la dotation.

Dans le cas où plusieurs participants découvrent un instant gagnant au même moment, seule la première connexion enregistrée sur le serveur sera considérée comme étant gagnante.

ARTICLE 7 : RESPECT DES REGLES, CONTRÔLE & REGULATION

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de trouver le point gagnant de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toutes les sessions du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve également le droit d'annuler toute participation frauduleuse (notamment par la mise en place d'un système de participation automatisée) et ne saurait engager sa responsabilité de ce fait. Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les Lots aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes, notamment sur le fondement de l'article

323-2 du Code pénal, sanctionnant de cinq (5) ans de prison et de 150.000 euros d'amende « le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données ».

De même, s'il est avéré que le déroulement du Jeu est perturbé par des tiers, mais qu'un Participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et des poursuites pourront être engagées par la Société Organisatrice à son encontre.

De même, toute falsification entraîne l'élimination immédiate du participant.

La Société Organisatrice se réserve également le droit d'engager des poursuites contre tout participant ayant justifié de son identité ou de son domicile au moyen de documents falsifiés, rappelant que le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (art 441-1 Code pénal).

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations au Jeu, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants.

En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne se conformant pas strictement aux dispositions du présent règlement.

Il est expressément convenu que la Société Organisatrice, pourra se prévaloir des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations ou tout autre élément sous format ou support informatique ou électronique notamment aux fins de prouver tout manquement par un participant aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

De même, la Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site et au Jeu qu'il contient. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination des gagnants et l'attribution des dotations soient conformes au règlement du présent Jeu. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination des gagnants, la Société Organisatrice ne saurait être engagée à l'égard des participants au-delà du nombre de dotations annoncé dans le règlement du Jeu et dans la publicité accompagnant le présent Jeu.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes électroniques (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de la dotation attribuée.

ARTICLE 9 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les frais de participation ne sont pas remboursés.

ARTICLE 10 : COLLECTE ET COMMUNICATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice, responsable du traitement. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent Jeu. Les conditions dans lesquelles vos données personnelles seront protégées sont détaillées ci-dessous.

10.1 PREAMBULE

Toutes les données personnelles que nous obtenons dans le cadre du Jeu seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données (l'ensemble de cette réglementation étant ci-après dénommée RGPD).

Les données personnelles sont collectées et traitées pour diffuser et organiser le Jeu, réaliser le tirage au sort, envoyer les lots remportés, informer les gagnants et, de façon plus générale, informer les participants de manière efficace sur le déroulement du Jeu. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'accès, de correction, d'opposition, de limitation, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

10.2 EXECUTION DU JEU

Pour pouvoir participer, le participant doit suivre la procédure indiquée dans le règlement de Jeu et envoyer les informations demandées dans le formulaire de participation.

Lorsqu'une personne physique valide sa participation au Jeu, la Société Organisatrice et/ou ses prestataires de service et sous-traitants collectent et traitent les données personnelles des participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution du Jeu.

Tout est mis en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

10.3 QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU QUELLES DONNEES SONT TRAITEES LORS DE VOTRE PARTICIPATION AU JEU WEB ?

Nous recueillons et traitons les données personnelles que le participant saisit dans le formulaire de participation en ligne. Les données personnelles que nous collectons pourront être les suivantes :

- Des données d'identification : état civil, coordonnées postales complètes (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville) et électroniques, numéro de téléphone.

Les données traitées, liées à la participation au jeu web :

- Le code-barres de vos produits ;
- Enseigne d'achat du produit ;
- La preuve d'achat ;

- Si vous êtes désigné gagnant :
 - Le lieu d'achat de vos produits ;
 - Des données d'identification : état civil, coordonnées postales complètes (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville) et électroniques, numéro de téléphone ;
 - Le code-barres de vos produits ;
 - La preuve d'achat ;
 - La carte d'identité (en cas de contrôle par nos services de la conformité de participation).

- En cas de réclamation :
 - Le lieu d'achat de vos produits ;
 - Des données d'identification : état civil, coordonnées postales complètes (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville) et électroniques, numéro de téléphone ;
 - Le code-barres de vos produits ;
 - La carte d'identité (en cas de contrôle par nos services de la conformité de participation).

Nous ne collectons et traitons aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée ne nous permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle).

Il est dès lors demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation au Jeu. Si des données sensibles sont tout de même fournies, le participant accepte que ces données soient traitées conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée.

Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

10.4 POURQUOI LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES LORS DE VOTRE PARTICIPATION ?

Les données personnelles que les participants au Jeu transmettent sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace du Jeu. Nous traitons vos données personnelles uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des inscriptions et détermination des gagnants ;
- Confirmation de gain après vérification de vos preuves d'achat ;
- Gestion de l'attribution des lots ;
- Prise de contact avec les gagnants dans le cadre du Jeu pour la remise des gains ;
- Gestion des réclamations et des contestations ;
- Détection et lutte contre la fraude ;
- Si le Participant y a consenti spécifiquement : Réalisation des statistiques à des fins marketing ;

10.5 QUELLES SONT LES CONDITIONS DE MON CONSENTEMENT ?

En participant au Jeu, les participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience au présent règlement de Jeu et autorisent ainsi explicitement la Société Organisatrice à traiter les données personnelles qu'ils ont fourni conformément aux conditions de ce règlement et aux règles en vigueur en France régies par le RGPD dans le but légitime du Jeu.

Le Participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondante lors de son inscription au Jeu.

Si le Participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation au Jeu, en particulier, en cas de gain d'un ou plusieurs Lots, il ne pourra pas les recevoir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi du 20 juin 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier, accompagné de la copie d'un justificatif d'identité, à l'adresse suivante :

DELPEYRAT C/o MAISADOUR
Délégué à la Protection des Données – Direction Juridique et Compliance
Route de Saint-Sever
40280 – HAUT-MAUCO

Ou par e-mail à l'adresse suivante : dpo-mvvh@mvvh.fr

Pour les demandes effectuées par mail, il est nécessaire de préciser dans l'objet du mail « MON CHOIX C'EST DELPEYRAT ». Pour les demandes effectuées par courrier postal, il est également nécessaire de mentionner l'objet de la demande.

À compter de sa demande d'effacement, les données personnelles du participant seront supprimées et sa participation au Jeu sera invalidée à compter de cette date.

Le responsable du traitement est la Société Organisatrice :

DELPEYRAT
ZA LA Téoulère
40280 - SAINT-PIERRE DU MONT

Si un participant considère que ses droits en lien avec la gestion de ses données personnelles dans le cadre du Jeu n'ont pas été respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

10.6 COMMENT SERONT TRAITEES LES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES DANS LE CADRE DU PRESENT JEU ?

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins du Jeu. Le participant est informé que le responsable du traitement, tel que décrit le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre du Jeu au nom et pour le compte de la Société Organisatrice.

Le participant est informé que la Société Organisatrice sera amenée à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence 5ème Etage, 2/4 Boulevard Jean Jaurès, 45000, Orléans : pour la gestion partielle ou complète de l'opération ;
- LP Gestion, 16 Rue de la Mouchetière, 45140 Ingré : pour la gestion logistique et l'expédition des dotations ;
- L'étude SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne, 45000, Orléans : pour le dépôt du règlement du Jeu et le tirage au sort.

Les participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fournies soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre du Jeu. Les sociétés sous-traitantes concernées adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

10.7 QUELLE EST LA DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES ?

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre de ce Jeu seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la Durée du Jeu. A la fin du Jeu l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule la Société Organisatrice se réserve le droit de conserver à compter de la fin du Jeu et pour une durée de 1 an l'ensemble des données collectées dans le cadre du Jeu afin de conserver la preuve des participations, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations pour la défense des droits de la Société Organisatrice.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du participant sont entièrement supprimées du système de la Société Organisatrice sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires.

10.8 CONCLUSION

Pour participer au jeu, le participant devra valider et donner son consentement aux mentions obligatoires présentes dans le formulaire en ligne :

« J'accepte le présent règlement de jeu »

et « Pour les besoins du jeu, j'autorise la Société Organisatrice à collecter mes informations personnelles, mon adresse complète et mes justificatifs d'achat. Ces données pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent jeu. Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'opération ».

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice.

Il sera également proposé au participant de donner son consentement à des fins statistiques dont la formulation est la suivante :

« Je consens à ce que les données recueillies puissent être transmises et exploitées par la Société Organisatrice à des fins statistiques internes. L'ensemble des données personnelles collectées dans ce cadre sont conservées conformément à la politique de confidentialité de la Société Organisatrice ».

ARTICLE 11 : REPRODUCTION INTERDITE DU REGLEMENT DE JEU

La reproduction partielle ou complète de ce présent règlement de jeu est formellement interdite. Ce règlement et l'ensemble de son contenu constitue une œuvre protégée et est régi par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle.

En tout état de cause, l'usage ou la reproduction est interdite sans l'accord préalable de l'auteur sans quoi il serait susceptible d'en constituer une contrefaçon, passible de sanctions pénales.

ARTICLE 12 : DEPOT DU REGLEMENT DE JEU

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude SELARL LEGAHUIS CONSEILS, huissier de justice à Orléans (45000).

Pour toutes demandes de renseignements, vous pouvez les adresser à l'adresse email : contact@jeunoel.fr

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE, CONTESTATION ET LITIGES

Le Jeu et le présent règlement sont soumis au droit français.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. A défaut, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

Toute contestation ou réclamation devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

DELPEYRAT SAS
Service Consommateur
ZA La Téoulère
40280 SAINT-PIERRE DU MONT

Ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@jeunoel.fr

Extrait de règlement :

Jeu avec obligation d'achat organisé par la société Delpeyrat, du 02/12/2024 au 06/01/2025 inclus, ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine, Corse et DROM-COM (hors Monaco). Pour jouer, achetez un (1) produit Delpeyrat parmi les produits porteurs de l'offre (dans la limite des stocks disponibles) dans les magasins Carrefour participant à l'opération. Rendez-vous sur www.jeufestif.delpeyrat.fr avant le 06/01/2025 ; remplissez votre formulaire, téléchargez une photo de votre justificatif d'achat justifiant l'achat d'un produit Delpeyrat daté entre le 02/12/2024 et le 06/01/2025 en entourant impérativement la date et le nom du produit, et découvrez si vous avez gagné l'un des lots mis en jeu : 1 séjour à Toulouse avec un diner dans le restaurant du chef étoilé Michel Sarran et 220 cartes cadeaux de 200 euros. Voir modalités et règlement complet sur www.jeufestif.delpeyrat.fr. Le règlement complet est déposé chez la SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5, Rue de la Lionne à Orléans (45000) et est disponible en libre accès sur le Site du jeu et adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la Société Organisatrice (timbre remboursable sur demande, au tarif lent en vigueur, un remboursement par foyer, même nom et même adresse).

Droit d'accès, de correction, d'opposition, de limitation, à l'oubli, de transférabilité des données et droit d'opposition au profilage et au traitement automatique de vos données personnelles sur demande formulée sur le site suivant : [Accueil - DPO Maisadour](#) en précisant l'intitulé du Jeu Internet « Mon choix c'est Delpeyrat » ou par courrier, accompagné de la copie d'un justificatif d'identité, adressé à DELPEYRAT C/o MAISADOUR - Délégué à la Protection des Données – Direction Juridique et Compliance - Route de Saint-Sever - 40280 - HAUT-MAUCO.